25me Année N° 6178 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 4 Juin 1881

Propriétaire-Gérant : ALFRED REDOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» Six mois. . 26.»
» Un an . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes . . . 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement commencé, quelle que soit la date, est considéré comme ayant été souscrit d'avance.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

*Le JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant : ALFRED REDOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 25 c.
Réclames : » . . . 50 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à *forfait pour les abonnements d'annonces.*

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).

A TOURCOING, rue d'Havré, 25.

A ARMENTIÈRES, rue de Lille.

A PARIS, aux bureaux de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 3 JUIN 1881

| BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*) | 2 JUIN | 3 JUIN |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 87 00 ./. | 86 62 ./. |
| 3 0/0 amortissable | 88 00 ./. | 88 50 ./. |
| Amortissable nouveau | 87 15 ./. | 87 25 ./. |
| 4 1/2 0/0 | 113 75 ./. | 113 50 ./. |
| Emprunts 5 0/0 | 119 00 ./. | 119 00 ./. |

| Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié & Cie | 2 JUIN | 3 JUIN |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 87 10 | 86 97 |
| 3 0/0 amortissable | 88 37 | 88 15 |
| 3 0/0 amortissable nouv. | 87 57 | 87 50 |
| 5 0/0 | 119 71 | 119 42 |
| Banque de France | 0000 00 | 0000 00 |
| Banque d'Escompte | 832 00 | 835 00 |
| » Hypothécaire | 685 00 | 695 00 |
| » de Paris | 1335 00 | 1320 00 |
| Foncier Algérien | 000 00 | 755 00 |
| Foncier de France | 1742 00 | 1755 00 |
| Mobilier | 747 00 | 752 00 |
| Générale | 727 00 | 720 00 |
| Union | 1272 00 | 1275 00 |
| Suez | 1890 00 | 1852 00 |
| Unifiée | 385 00 | 388 00 |
| Italien | 00 00 | 93 50 |
| Russe 1877 | 93 70 | 00 0/0 |
| Lauderbank | 000 00 | 000 00 |
| Banque ottomane | 000 00 | 666 00 |
| Chemins espagnols | 798 00 | 797 00 |
| Chemins autrichiens | 825 00 | 815 00 |
| Lombards | 285 00 | 283 00 |
| Nord d'Espagne | 610 00 | 620 00 |
| Saragosse | 000 00 | 000 00 |
| Panama | 000 00 | 522 00 |

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Buiteau-Grymonprez :

Havre, 3 juin.

Ventes 1,500 b. Marché haussant.

Liverpool, 3 juin.

Ventes 12,000 b. Marché raidissant.

New-York, 3 juin.

New-York, 11 1/16.
Recettes 1,000 b.
New-Orléans low middling 77 ./.
Savannah » » 78 1/2

## BULLETIN DU JOUR

A la Chambre, comme au Sénat, c'est par un hommage rendu à la mémoire d'un collègue défunt que la séance a été ouverte. A la Chambre, M. Gambetta a fait l'éloge de M. Tron, puis on a voté la loi qui autorise la transformation du soulier actuel des fantassins, et qui le remplace par le « soulier napolitain. » Au Sénat, M. Léon Say a annoncé la mort de M. Littré. Les journaux républicains ne vont pas manquer aujourd'hui de pleurer sa perte. Et cependant, les articles qu'il publiait récemment dans diverses revues ont assez prouvé que, si les idées libérales lui étaient toutoujours chères, il était loin de se ranger du côté de ceux qui, après les avoir défendues autrefois avec lui, se gardent de les appliquer, maintenant qu'ils sont au pouvoir.

Le Sénat a passé ensuite à la discussion générale de la loi relative à la laïcisation et à l'obligation de l'enseignement primaire. Elle a débuté par un discours de M. de Fourtou, qui a prouvé que jamais atteinte plus grave n'avait été portée au droit de la famille, à la liberté de l'enseignement, et que jamais non plus machine plus compliquée, plus vexatoire n'avait été imaginée par le législateur. La discussion continuera aujourd'hui.

Dans un livre qui eut son heure de vogue, les *Réfractaires*, Jules Vallès, le futur membre de la Commune, racontait l'odyssée bouffonne d'un irrégulier nommé Poupelin, dit « *Mer-Papiers* » dont l'unique ambition était d'obtenir la croix. A quels métiers ne se livra pas le malheureux Poupelin ! Mais il mourut sans avoir vu fleurir sa boutonnière. Combien plus heureux M. Engelhard, président du conseil municipal de Paris ! Il a tout tenté, ce semble, pour ne jamais posséder cette « quincaillerie, » comme dit M. Guérin dans la comédie d'E. Aubier. Et cependant le voilà bombardé tout d'un coup grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique ! Il est radical, défenseur d'Hartman ; il a déclaré la guerre à tout ce qui n'est pas la libre pensée, et c'est S. M. Catholique qui lui confère un ordre fondé pour défendre la Foi ! « Un Allemand qu'on ne lit plus, Jean-Paul Richter, dit Alceste dans la *Vérité*, a écrit que les idées chez les femmes finissent toujours par prendre la forme d'un homme. »

Sous ce rapport nos républicains sont singulièrement femmes. C'est ainsi qu'ils ont incarné la république dans M. Gambetta. Or, on sait si M. Gambetta aime tout ce qui rappelle la monarchie. On l'a vu par son dernier voyage à Cahors, on l'avait vu par les relations familières qu'on lui connaissait avec le roi Georges et le prince de Galles. M. Engelhard s'est dit qu'il ne fallait pas être plus républicain que la république personnifiée par M. Gambetta, et il s'est laissé imposer le grand cordon. Mais il y a des purs encore au pavillon de Flore, et nous nous demandons l'accueil qui lui sera fait lorsqu'il se présentera le gilet rayé par son ordre. Ce n'est pas tout. Qui sait si demain le prince Orloff, pour ne pas être en retard avec l'Espagne, ne lui apportera pas la croix de Saint-André ? L'accepterait-t-il ? Sans hésiter, car M. Engelhard se doit à sa patrie et il ne voudrait pas exciter la jalousie de la Russie. Quelle abnégation, et comme ces hommes savent sacrifier au bien du pays les principes qu'ils n'ont cessé de professer et jusqu'à leurs susceptibilités les plus nerveuses !

S'il est un nom qui retentisse en ce moment à la tribune des deux Chambres c'est celui de M. Antonin Lefèvre-Pontalis qui se trouve ainsi rappelé sur la scène politique.

Dernièrement au Sénat, c'est M. Baragnon qui dans sa défense des libertés religieuses, faisait applaudir les éloquentes paroles par lesquelles à la tribune de l'Assemblée nationale, M. Lefèvre-Pontalis avait condamné à l'avance, le tribunal des conflits « comme le passeport donné à la justice d'Etat, c'est-à-dire à l'iniquité triomphante. »

Dans la grande discussion sur le scrutin de liste et sur le scrutin d'arrondissement, c'est au discours de M. Antonin Lefèvre-Pontalis en faveur du scrutin d'arrondissement, que M. Gambetta s'en prenait pour soutenir la cause du scrutin de liste, hier triomphante à la Chambre des députés, aujourd'hui tenue en échec par le Sénat.

Voici maintenant M. Clémenceau qui, dans la campagne parlementaire pour la révision de la constitution, prend à partie M. Lefèvre-Pontalis comme le rapporteur de la loi du Sénat, qu'il appelle le Sénat de M. Lefèvre-Pontalis, et prétend réfuter les considérations si élevées, par lesquelles celui-ci justifiait l'institution d'une seconde Chambre.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis s'est trop étroitement rattaché au département du Nord, par sa dernière candidature, pour que nous ne nous félicitions pas du renom qui est lui ainsi donné et qui nous fait désirer qu'il reprenne possession de la tribune, où son énergique talent est nécessaire en ce moment de luttes.

## Un crédit extraordinaire

Lorsque le gouvernement, dans un de ces accès de passion sotte qui caractérisent les démocraties mal equilibrées, a promulgué puis exécuté les décrets du 29 mars, il ne prévoyait pas tout ce que cela devait nous coûter.

Nous pouvons le dire sans risque d'être démenti, car M. le ministre de l'intérieur en fait lui-même la confession, lorsqu'il vient demander à la Chambre le vote d'un crédit extraordinaire de 99,535 fr. 85 c., destinés à payer une *première annuité* pour l'achat d'un domaine dans lequel il veut établir une colonie pénitentiaire.

Voici le commencement de l'exposé des motifs :

Dans le courant de l'année dernière, les colonies pénitentiaires privées de la Grande-Trappe (Orne), de Beaurecueil (Bouches-du-Rhône), de Fontgombault (Indre), dirigées par des congrégations non autorisées, ont dû être supprimées.

Elles renfermaient environ 620 jeunes détenus. Une partie seulement de cet effectif pouvait trouver place dans les colonies publiques ou privées existant alors, et encore le nombre maximun d'enfants dont les exigences d'une éducation correctionnelle sagement organisée permettent l'agglomération, allait être dépassé dans quelques établissements. Il devenait donc indispensable de créer une nouvelle colonie.

Ainsi, voilà qui est très clair. Six cent vingt enfants, chassés du jour au lendemain des maisons hospitalières qui les avaient recueillis, n'ont pas trouvé place dans les autres colonies publiques ou privées, bien qu'on ait dépassé dans ces dernières le nombre maximun d'enfants, dont les exigences d'une éducation correctionnelle sagement organisée permettent l'agglomération. Il en résulte la nécessité de créer une nouvelle colonie qui coûtera, rien que d'achat de terrains et de cheptel, 227,535 fr. 85 cent. ; comme cette dépense était imprévue lorsqu'on a fait le budget de 1881, il faut voter un crédit extraordinaire de 99,535 fr. 85 c.

Nous voyons bien ce que cela va retirer d'argent des coffres de l'Etat. Nous comprenons aussi quel préjudice vont éprouver moralement et matériellement les six cent vingt jeunes détenus chassés de la Grande-Trappe, de Beaurecueil et de Fontgombault, jusqu'au jour où la nouvelle colonie de Belle-Isle-en-Mer pourra les recevoir convenablement. Ce qui nous paraît beaucoup plus difficile à concevoir, ce sont les avantages, quels qu'ils soient, qu'on peut mettre en balance avec ces inconvénients. Est-ce que M. le ministre de l'intérieur aurait la hardiesse de nous dire que le cléricalisme des religieux de la Grande-Trappe, de Beaureceuil et de Fontgombault compromettait les qualités civiques des jeunes vauriens, auxquels ces religieux apprenaient à cultiver la terre ?

## CURIEUX INCIDENT

Le *Times* a publié la dépêche suivante sur un curieux incident du voyage à Cahors :

Dans son discours de samedi à Cahors, M. Gambetta a exprimé une opinion qui a donné lieu aussitôt aux commentaires les plus animés. Il parlait du rôle et de l'importance du Sénat.

Voici exactement ses paroles : « Respect au Sénat ! Qui sait si, à un certain moment, il ne deviendra pas notre suprême ressource ? »

Ces mots, que toutes les personnes présentes ont entendus distinctement et dont plusieurs ont été scandalisées, ne figurent pas dans le compte-rendu sténographique expédié aux journaux par l'*Agence Havas*. Le fait est que, une heure après le banquet, M. Gambetta fit venir le reporter de cette agence et l'invita à supprimer ces paroles irréfléchies (*inconsiderate words*) qui, évidemment, étaient destinées seulement aux Cadurciens, et plus particulièrement à M. Calmon, vice-président du Sénat, qui était présent. M. Gambetta fit la même demande aux journalistes de la localité, qui consentirent aussitôt à supprimer des mots dans leur compte-rendu.

M. Gambetta modifia également dans les communications faites à la presse un passage de son adieu aux Cadurciens qui l'accompagnaient à la gare. Il leur avait dit : « Je puis désormais compter sur l'avenir, car vous me l'avez publiquement promis. » La version de l'*Agence Havas* est moins pré-ompteuse (*less presumptuous*). La correction fut faite à la station de Monsempron-Libos, la première après Cahors.

## A PROPOS DE DERBY ANGLAIS.

Hier, a été couru à Epsom le Derby anglais.

Pour la première fois, depuis l'institution de ce grand prix dont la renommée est *mondiale*, comme dit le signor Garibaldi dans son jargon, c'est un cheval américain, *Iroquois*, né et élevé en Amérique, appartenant à un Américain, M. Lorillard, qui a gagné le *blue ribbon*.

Voilà donc l'Amérique qui envahit aussi le terrain du sport ! Encore une conquête du nouveau monde sur l'ancien !

Les journaux anglais et américains vont en avoir à gloser là-dessus pour longtemps.

Quand Gladiateur, portant les couleurs du comte de Lagrange, gagna le Derby anglais, c'était déjà grave. Mais, ce n'était pas une révolution dans le monde du sport, comme la victoire d'aujourd'hui.

Voilà donc l'Amérique qui envahit l'Angleterre par ses chevaux, après l'avoir envahie :

Par son coton,
Par ses blés,
Par ses bestiaux.

L'Amérique enlève à l'Europe son or et ses objets d'art.

Il est temps de prendre garde à ce formidable drainage.

L'Amérique est économe de dépenses stériles. L'Amérique perd le moins de forces qu'elle peut : elle sème pour récolter. Elle dépense 80 millions pour l'armée et la marine.

La France dépense onze cents millions pour le même chapitre.

L'Angleterre et l'Allemagne en font autant.

Le reste de l'Europe dépense trois milliards annuels en canons, en fusils, en matériel et en personnel de guerre. Cela fait, en tout, 6 milliards consacrés par le vieux monde à son armement, tandis que le nouveau monde s'en tire avec 80 millions.

Comparez et concluez !

## LA PRESSE OFFICIEUSE

Le sous-préfet opportuniste de Clamecy vient d'offrir un bal à son préfet. La relation de cette fête, présentée au public par la feuille officieuse du crû, mérite d'être citée textuellement ; elle réjouira nos amis tout autant que le nait et enthousiaste narrateur.

On apercevait, émergeant des folioles et ramures verdoyantes, les visages épanouis de nos danseuses privilégiées ; des chaloemants d'épaules marmoréennes, cols d'albâtre, ruissellement de bijoux éveillés.

Ensuite, on lunche à la russe. Ce qui est énormément gentil.

Enfin, que vous dire de plus ? La réception fut ce qu'elle devait être, étant présidée par une femme charmante, assistée de beaucoup qui ne l'étaient pas moins et qui communiquaient à l'élément masculin cet ensoleillement particulier au gentil féminin puisant alors quelques-uns de ces rayons à cette jovialité agaçanoussante et méridionale qui résume le charme communicatif que l'on sait à M. Dupuy, sous-préfet.

C'est bonne justice que les amphitryons opportunistes rencontrent de pareils historiographes et que nous puissions ainsi prendre notre part de franche gaieté dans leurs fêtes.

## Journal de l'Expédition Française

Au petit jour, les troupes sont sur pied ce matin, le camp est levé et notre brigade s'engage dans une large vallée, situé à gauche du défilé de Metir. Cette vallée, coupée de petits ravins, forme un point de partage entre la ligne des eaux de cette vallée ; au sud, se trouve la source de l'Oued-Metir. En remontant vers le nord dans la direction de Tabarca, que sur notre colonne, doit se trouver la source de l'Oued-Zane. Le cercle formé autour de l'ennemi se resserre tous les jours de plus en plus : six tribus, parmi lesquelles les Atatfa, les Rekhalsia, les Sebaïssia, les Chafa, les Makna, restent encore insoumises et présentent un total de 3,000 fusils. La colonne Logerot les serre sur la droite, la brigade Cailliot au centre, à gauche la brigade Galand ; en seconde ligne et en réserve sur les crêtes du Djebel-Chaada, la brigade Vincendon.

A notre départ du camp, une petite pluie d'orage tombe sur la vallée et rafraîchit l'atmosphère, ce qui nous permet d'arriver à neuf heures à notre nouveau campement, après une étape de dix kilomètres.

Notre goum, qui fait tête de colonne, s'arrête contre un amas de grosses pierres carrées noircies par le temps et qui dénotent que les Romains ont dû établir sur ce point une station militaire. Dans les angles de ces énormes blocs sont encore incrustés des morceaux de ce ciment rose qui indiquent l'origine de ces ruines. Bien que cette vallée soit aussi large que celle de l'Oued-Métir, elle est aussi sauvage et en friche que la première était cultivée et habitée. Le sol est couvert de fougères et de bruyères à l'odeur pénétrante. Les tentes sont dressées en un clin d'œil ; partout, l'on n'entend que le bruit des maillets enfonçant les piquets en terre.

En visitant les ruines de l'ancienne station romaine, je remarque que deux larges pierres portent à la surface de grands carrés de trous tracés régulièrement ; tout heureux, je m'imagine avoir découvert enfin de véritables signes latins, quand le vieux caïd Ibrahim, chef de notre goum, me fait remarquer que ces pierres ont été creusées par les Kroumirs pour se livrer au passe-temps du *Kharbga*, jeu favori des Arabes qui rappelle notre jeu d'échecs.

Le terrain où nous venons d'établir notre camp sert de gîte à des centaines de lièvres qui s'enfuient de tous côtés à travers les jambes de nos soldats ; de tous côtés de véritables chasses à courre ont lieu, les hommes sautant par dessus les bruyères et faisant pleuvoir une foule de projectiles, bêches, bidons, sacs sur les malheureuses bêtes, qui, traquées de tous côtés, finissent par tomber entre les mains des plus adroits et iront ce soir grossir le menu des escouades. Une soixantaine de lièvres sont pris ainsi en moins de dix minutes. Bien que l'ordre de notre brigade ait désigné ce nouveau campement sous le nom de camp d'Ain-Métir, nos troupiers, dans leur langage imagés et pittoresque, lui ont donné le surnom de camp des Lièvres ; déjà, les précédents campements ont été également baptisés. Ainsi, celui Ben-Métir a été appelé camp des Grenouilles, celui de Djebel-Métir, camp du Brouillards, etc...

Ce matin, à 9 heures, quelques instants après l'installation de notre nouveau campement, le général Cailliot donne l'ordre à une reconnaissance composée du goum et du 3e bataillon du 1er tirailleurs, commandant Gay de Taradel, de pousser en avant, au-delà des collines qui nous font face et au sommet desquelles nos éclaireurs ont aperçu trois Kroumirs à notre arrivée au camp.

Notre commandant supposait avec raison que les Kroumirs, en voyant notre reconnaissance d'hier dans le Krahguet-Métir, avaient dû croire que nous établirions notre nouveau campement dans cette direction, et que notre marche d'aujourd'hui ayant déjoué leurs calculs, ils devaient encore se trouver près de nous. Ses prévisions étaient justes.

Les turcos partent sans sacs, traversent le marais qui entoure un petit cours d'eau, situé au bas du camp, et s'engagent sur une première ligne de collines broussailleuses, séparées d'une seconde crête par un profond ravin boisé.

Les goumiers et un peloton du 4e hussards partent au galop sur ce fourré : en arrivant près du massif, des Kroumirs, embusqués derrière la lisière, les accueillent à coups de fusils tirés presque à bout portant. Les goumiers s'arrêtent et échangent balle pour balle.

En se jetant en avant pour faire feu sur un ennemi tapi derrière une touffe de bruyères, le cheik Abdallah-ben-Ali est victime d'un pénible accident. Au moment où il lâchait la détente de son fusil, cette arme éclate dans ses mains et lui enlève les deux derniers doigts de la main gauche. Sans faiblir un seul instant, le vaillant Arabe enveloppe d'un pan de son burnous sa main mutilée et revient paisiblement au camp, où nos chirurgiens amputant la partie blessée, sans qu'il profère la moindre plainte. Ce cheik Abdallah est un homme de haute taille, déjà âgé, à longue barbe blanche, d'une audace et d'une témérité peu communes. Bien que très riche, lors de l'annonce de nos premiers revers, en 1870, il demanda aussitôt à partir comme volontaire et fit partie des éclaireurs algériens ; sa belle conduite pendant la campagne de la Loire lui fit obtenir sur le champ de bataille la médaille militaire et les galons de maréchal-des-logis. Rentré en Algérie, il prit part, sous les ordres du général Lallemand, à la campagne contre les Kabyles en 1871, et se distingua au deuxième combat d'Icheriden. Mais revenons à la reconnaissance de ce matin.

Malgré la blessure du cheik Abdallah, les goumiers n'hésitent pas un seul instant : vigoureusement enlevés par leur chef, le caïd Brahim Ben Mohamed Bel Hannenchi, et Ibrahim ben Mohamed, fils du cheik des Beni-Guecha, ancien sous-officier de spahis et élève de l'école de Saumur, nos vaillants indigènes se jettent sur la droite, franchissent le ravin et contournent les collines, forçant ainsi les Khroumirs à évacuer au plus vite le massif où les tirailleurs doivent entrer.

Ceux-ci descendent au pas de course dans le ravin, et franchissent les bords escarpés d'un cours d'eau assez large qui coule vers le nord, et doit être l'Oued-Zane, un des affluents de l'Oued-Kébir. Sur le bord opposé se trouve une épaisse forêt de chênes-verts où les tirailleurs cheminent pendant près de vingt minutes. Beaucoup de ces arbres ont été dépouillés de leur écorce par les Khroumirs, qui les font mourir par ce procédé pour défricher le terrain. Le bataillon remonte ensuite sur la deuxième crête qui forme éperon au milieu de l'immense forêt. En ce moment, plusieurs coups de feu sont tirés du fourré sur les flanqueurs de gauche. M. le lieutenant Acard, commandant la 1re compagnie, pousse en avant dans cette direction et donne la chasse à une douzaine de Khroumirs qui arrivent à une éclaircie où sont situés de nombreux gourbis ; plus en avant, d'immenses troupeaux filent dans la vallée.

Plus de doute, les Khroumirs ont été surpris et vont être razziés, quand une violente fusillade retentit de l'autre côté de la côte où les goumiers sont engagés.

Les sifflets des chefs de compagnies font entendre aussitôt le signal du ralliement, et les turcos, furieux de manquer leur razzia, se replient. Pour protéger le retour des goumiers, l'infanterie descend dans le ravin. Tout à coup, la section d'avant-garde, sous les ordres du lieutenant indigène Amadi, arrive sur un nouveau campement khroumir, consistant en une vingtaine de tentes en poil de chèvre dressées sous les arbres. Notre arrivée a été si inopinée que nos tirailleurs surprennent huit femmes khroumires occupées à préparer le couscous dans d'immenses plateaux en bois.

Toutes ces moukères, sales et déguenillées, se sauvent sous une tente en poussant de véritables gloussements de paons effarouchés. Près de six cents têtes de bétail : bœufs, moutons, chèvres, sont parqués en cet endroit, et se sauvent de tous côtés, en voyant déboucher la colonne. Turcos et goumiers se jettent à leur poursuite, et parviennent à ramener une cinquantaine de bœufs. Les tentes sont en outre abattues, et chargées à dos de mulet, ainsi que de nombreux sacs en peaux de bœuf, contenant de l'orge, du blé et du tabac ; les ustensiles en bois sont brisés ; dans un petit coffre, des tirailleurs trouvent des boucles d'oreilles et des colliers en cuivre garnis de verroterie, qu'ils se pendent à leurs chechias avec des feuilles defougère. Quand aux huit moukères, on les a abandonnées plus mortes que vives dans un fourré où leurs seigneurs et maîtres ne tarderont pas à venir les rejoindre.

La reconnaissance revient au camp, ou elle rentre à cinq heures en traversant de nouveau la forêt de chênes remplie de massifs fourrés, où les hommes s'égarent à chaque instant et où les clairons sonnent sans interruption la marche du régiment pour rallier les isolés.

DICK DE L...

## SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

*Séance du 2 juin*

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

### LA SÉANCE

A 2 heures, le PRÉSIDENT déclare la séance ouverte et annonce la mort de M. Littré. M. Léon Say prononce son éloge funèbre et dit que la mort de ce savant causera des regrets universels. (Applaudissements).

L'ordre du jour appelle ensuite la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

### DISCOURS DE M. DE FOURTOU

M. DE FOURTOU : Ce qui est ici en cause, c'est la liberté d'enseignement, c'est la liberté de conscience ; il ne s'agit pas, en effet, seulement de sanctionner le devoir des pères de famille, de donner à leurs enfants l'enseignement selon leurs moyens, ni de développer l'instruction sur la surface du pays. Sans quoi, malgré les objections qu'une proposition de ce genre pourrait soulever, je ne me placerais pas, volontiers, parmi ses adversaires.

La loi ayant pour but d'instituer au profit de l'Etat et dans un sens particulier un monopole d'enseignement, doit être repoussée par les partisans comme par les adversaires du principe d'obligation. Elle est un mouvement de recul au point de vue des progrès des idées, elle est opposée à ce magnifique mouvement de tendance vers la liberté, vers la lumière qui a marqué notre siècle.

En 1876, le nombre des enfants recensés de 6 à 13 ans était de 4,502,893 ; sur ce chiffre, 3,878,150 étaient inscrits sur des listes scolaires, 624,742 enfants paraissaient ne recevoir aucune instruction. Mgr l'évêque d'Angers a, dans l'autre Chambre, démontré que ce chiffre devait être considérablement réduit.

Je ne reviendrai pas sur cette discussion ; mais ce que je veux constater, c'est que le nombre des enfants qui sont inscrits sur les listes scolaires a passé, depuis 1851 de 72 0/0 à 85 0/0 en 1880. Il y a donc un progrès considérable, et il est inexact de dire qu'il reste toujours en dehors des écoles le même nombre d'élèves qu'en 1864, époque de la grande enquête faite par M. Duruy.

Si nous comparons la France aux autres Etats, à ceux-là mêmes où le principe de l'obligation est institué, nous trouvons qu'elle occupe le 4me rang au point de vue du nombre des enfants qui reçoivent l'instruction.

M. le ministre lui-même a constaté les progrès réalisés, mais il a en même temps poussé un cri d'alarme en signalant qu'un fléchissement s'était produit dans ces derniers temps ; mais cela tient à des causes que votre loi ne supprimera pas immédiatement, car l'obligation ne créera pas, par exemple, les écoles de hameau qui n'existent pas. Si la contrainte légale peut se comprendre dans des temps et des pays où il y a des moments d'arrêt, elle n'a plus de raison d'être quand le progrès est constant et incontesté.

De tout temps, on a pensé que le père de famille ne pouvait être tenu de donner à ses enfants l'éducation qui est conforme à ses principes, à ses croyances. Ce n'est pas seulement d'ailleurs au point de vue religieux, c'est pour tous les autres éléments d'instruction que le législateur a entendu assurer cette liberté du père de famille.

M. DE FOURTOU : Aujourd'hui l'on ne respecte plus cette liberté : on veut l'école officielle obligatoire.

La liberté telle qu'on la donne, elle est dans ce dilemme qui se pose devant le père de famille : ou envoyer son fils à l'école officielle, ou aller, lui, en prison.

Il faut qu'un Parlement vraiment libéral dégage au moins sa responsabilité en face de pareilles mesures.

Donnez-nous, reprend l'orateur, donnez-nous à la fois la liberté du fait et la liberté du droit. Or, les auteurs de la loi enchaînent la liberté. La laïcisation notamment est une des formes de cette oppression des pères de famille, car ceux-ci ne sont plus à même de choisir les maîtres qu'ils désirent donner à leurs enfants.

Ne pouvez-vous pas, dit l'orateur, fonder l'obligation et respecter la liberté ? Vous n'aviez qu'à jeter les yeux sur ce qui se passe en Angleterre.

Au lieu de vouloir ruiner, comme le fait celle-ci, l'école libre, la loi anglaise la met sur le même rang que l'école publique. En Angleterre tout est organisé pour assurer la liberté, ici on prépare tout pour établir le monopole.

N'oubliez-pas, que vous touchez à ce qu'il y a de plus délicat : le sentiment de l'autorité morale du père de famille. Le père vous résistera et l'obligation sera brisée.

Votre voix ne produira que des ruines. En face de l'école libre que vous avez fermée, que vous voulez fermer...

On parle, dans le rapport, de tolérance et de liberté. Oui, la tolérance et la liberté ont grandi en France.

M. TOLAIN : Malgré vous !

M. DE FOURTOU : Par nous !

Vous ! que faites-vous ? Vous arrachez l'enfant au père, en vertu des doctrines de votre Danton. Vous nous ramenez vers le passé et au temps de ces édits qui établissaient l'esclavage de la pensée ; mais il nous reste du moins une pensée consolante, c'est que votre triomphe sera de courte durée, car l'esprit humain ne recule jamais et il ne tarde pas à reprendre ses conquêtes.

M. LAFOND DE SAINT-MUR approuve le projet de loi. Il dit que la concurrence ecclésiastique est fort utile pour tenir l'Université en éveil.

M. DE LORGERIL dit que l'enseignement devient matérialiste.

L'orateur ne pense pas que la contrainte que la loi veut établir soit utile ; elle ne tient compte ni de la faiblesse de l'enfance ni des circonstances pratiques. Elle aura des conséquences déplorables et encouragera la fainéantise des enfants qui n'apprendront ni religion ni agriculture. L'orateur dit que si la France a été vaincue par la Prusse ce n'est pas à cause de son ignorance mais à cause de ses institutions. La prudence, l'économie et la discipline de son adversaire ont tout fait. L'instruction publique a fait de grands progrès ; il n'en est pas résulté une moralité plus grande. On veut aujourd'hui inaugurer l'enseignement sceptique qui entraîne la décadence du sens commun. Le but poursuivi est de remplacer la foi par la science. L'orateur termine en disant que le projet de loi est contraire à la véritable liberté et qu'il le repousse de toutes ses forces.

M. GORDON défend le projet.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

### LES OBSÈQUES DE M. LITTRÉ

M. LE PRÉSIDENT annonce que les obsèques de M. Littré auront lieu samedi, à l'église de Notre-Dame-des-Champs.

La séance est levée à 5 h. 3/4.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

*Séance du 2 juin*

Présidence de M. GAMBETTA

### LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. GUICHARD dépose sur le bureau de la Chambre un projet au sujet de l'affaire du pavillon de Marsan, aux Tuileries.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Tron et prononce l'éloge du défunt. (Très-bien).

L'élection de M. de Themas est validée.

M. PASCAL DUPRAT, dépose son rapport sur le projet de loi affranchissant le commerce des liquides, tout en conservant les ressources au trésor.

### LES BRODEQUINS NAPOLITAINS

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la substitution du brodequin napolitain au soulier et aux guêtres, pour la chaussure des troupes à pied.

M. ACHARD combat le projet.

M. LE GÉNÉRAL FARRE répond que la transformation est urgente. La nécessité en a été reconnue, après une enquête et des expériences nombreuses, dans tous les corps. Le soldat a partout donné la préférence au brodequin.

M. LE BARON LARREY dit qu'il convient de consulter en pareille matière les médecins de l'infanterie.

M. MENTION présente un amendement qui est adopté ainsi que l'ensemble du projet.

### L'ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à divers crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1879, 1880 et 1881.

M. BRISSON dit qu'il a reçu, non sans quelque résistance, communication d'un dossier de la guerre relatif à une ouverture de crédit de département, pour le transférement de l'école de sous-officiers d'Avor à Saint-Maixent.

L'orateur se propose de contester l'utilité de cette mesure.

En abandonnant Avor, le ministre abandonne un établissement qui a coûté beaucoup d'argent en expropriations et en travaux. La dépense a été d'environ 4 millions et demi. Le camp d'Avor ayant été abandonné, il restait l'école de sous-officiers qu'on a décidé de transporter à Saint-Maixent, sans qu'aucun crédit ait été voté à cet effet et parce qu'on voulait absolument mettre quelque chose à Saint-Maixent.

L'école d'Avoir avait l'avantage d'être relativement éloignée d'une ville, tout en étant à portée des établissements militaires de Bourges et du ministère de la guerre. L'orateur conclut au rejet du crédit.

M. LE GÉNÉRAL FARRE soutient la demande de crédit. Une école de sous-officiers ne doit pas être située dans un grand centre de po-